



L'an deux mille vingt-quatre le lundi 15 avril, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint - Astier, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme PERRIN Christiane, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 02 avril 2024

2024-04-03

MEMBRES EN EXERCICE	15
PRESENTS	9
REPRESENTES	3
VOTANTS	12
EXPRIMES	12
POUR	12
ABSTENTION	0

Étaient présents : Mme MARTY Elisabeth Présidente du CCAS, Mme PERRIN Christiane Vice-Présidente du CCAS,, M. LEGER Bernard, représentant du Conseil Municipal , Mme GARREAU Isabelle, représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, Mme RAULT Sylvie , représentante du conseil municipal de Saint-Astier, Mr LIS Jean-Claude, représentant de l'Association Action-solidarité-entraide, Mr GOUZOU Marc, représentant de l'Union territoriale des retraités CFDT de la Dordogne, Mme LHOMME Renée, représentante du secours catholique, Mme DI PASQUALE Claudia, représentante de l'Association départementale des Personnes Handicapées physique et Polyhandicapées .

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Votes par procuration : Mme CARON Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint Astier donne procuration à Mme GARREAU Isabelle, Mme DELORD Marie-José représentante de l'Association Génération mouvement aînés ruraux donne procuration à Mr LEGER Bernard. Mme MIGNARD Christine représentante de l'UDAF donne procuration à Mr GOUZOU Marc.

Absents excusés : Mme LAVIGNAC Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, Mme DECHENOIX-TOURENNE Sandra, représentante du conseil Municipal de Saint-Astier, M. MASOT Marcel, représentant des Restaurants du Cœur.

Conformément à l'article 23 du Décret n° 95.562 du 06 mai 1995, l'agent d'accueil du C.C.A.S. assiste aux réunions dudit conseil et en assure le secrétariat.

Objet : Adoption des comptes de gestion 2023

Le compte de gestion du CCAS mentionne les résultats identiques à ceux du CA

Le compte de gestion de la Résidence Autonomie doit être adopté malgré une anomalie dans la reprise des résultats de la trésorerie.

Résultat de clôture du CA = - 61.515,57 €
 Résultat de clôture du CDG = - 62.621,94 €
 Soit une différence de - 1.106,37 €

AR Prefecture

024-262406473-20240415-20240403-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

La neutralisation des ICNE n'a pas été prise en compte dans le calcul du déficit d'investissement d'un montant de 3 807,91€ par l'applicatif de la DGFIP

ICNE 2022 :	- 3 343,59€ (dépense donc -)
Différence ICNE 22/21 :	- 464,32€
Total :	- 3 807,91€

A cela c'est malheureusement ajouté une anomalie relative à la dotation aux provisions pour créances douteuses :

Le crédit du C/4911 aurait dû être budgétaire soit + 2701.54€

Récapitulatif : - 3 807,91€ + 2 701.54€ = - 1 106.37€

Au compte de gestion 2023, le résultat du début d'exercice sera repris à hauteur de 61 515,57€ afin de régulariser celui-ci avec le compte administratif 2023.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui des titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires**
- **Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,**

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Madame la Présidente
Elisabeth MARTY





VILLE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre le lundi 15 avril, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint - Astier, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme PERRIN Christiane, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 02 avril 2024

2024-04-05

MEMBRES EN EXERCICE	15
PRESENTS	9
REPRESENTES	3
VOTANTS	12
EXPRIMES	12
POUR	12
ABSTENTION	0

Etaient présents : Mme MARTY Elisabeth Présidente du CCAS, Mme PERRIN Christiane Vice-Présidente du CCAS,, M. LEGER Bernard, représentant du Conseil Municipal , Mme GARREAU Isabelle, représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, Mme RAULT Sylvie , représentante du conseil municipal de Saint-Astier, Mr LIS Jean-Claude, représentant de l'Association Action-solidarité-entraide, Mr GOUZOU Marc, représentant de l'Union territoriale des retraités CFDT de la Dordogne, Mme LHOMME Renée, représentante du secours catholique, Mme DI PASQUALE Claudia, représentante de l'Association départementale des Personnes Handicapées physique et Polyhandicapées .

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Votes par procuration : Mme CARON Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint Astier donne procuration à Mme GARREAU Isabelle, Mme DELORD Marie-José représentante de l'Association Génération mouvement ainés ruraux donne procuration à Mr LEGER Bernard. Mme MIGNARD Christine représentante de l'UDAF donne procuration à Mr GOUZOU Marc.

Absents excusés : Mme LAVIGNAC Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, Mme DECHENOIX-TOURENNE Sandra, représentante du conseil Municipal de Saint-Astier, M. MASOT Marcel, représentant des Restaurants du Cœur.

Conformément à l'article 23 du Décret n° 95.562 du 06 mai 1995, l'agent d'accueil du C.C.A.S. assiste aux réunions dudit conseil et en assure le secrétariat.

Objet : Affectation de résultat 2023 de la section de fonctionnement

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration qu'il y a lieu, suite au vote du compte administratif 2023 d'affecter les résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024.

A) BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**Section de fonctionnement**

Résultat reporté (compte 002 en 2023)	4 290,17				
- Dépenses réalisées en 2023	258 435,35				
+ Recettes réalisées en 2023	258 479,30				
Résultat de fonctionnement cumulé fonctionnement	4 334,12	repris	en	totalité	en

Section d'investissement

Résultat reporté (compte 001 en 2023)	14 699,65
- Dépenses réalisées en 2023	3 331,43
+ Recettes réalisées en 2023	2 074,06
Résultat d'investissement cumulé	13 442,28

En section d'investissement (art 1068) recettes :	0 euros
En section de fonctionnement (art 002) recettes :	4 334,12€

B) BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE**Section de fonctionnement**

Résultat reporté (compte 002 en 2023)	60 733,23
- Dépenses réalisées en 2023	263 944,56
+ Recettes réalisées en 2023	322 968,51
Résultat de fonctionnement cumulé	119 757,18

Section d'investissement

Résultat reporté (compte 001 en 2023)	- 42 112,31
- Dépenses réalisées en 2023	201 375,03
+ Recettes réalisées en 2023	181 971,77
Résultat d'investissement cumulé	- 61 515,57

En section d'investissement (art 1068) recettes :	62 000
En section de fonctionnement (art 002) recettes :	57 757,18

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTÉ** l'affectation des résultats de la section de fonctionnement au budget primitif 2024 comme indiqués ci-dessus
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités.



Pour extrait conforme,
Madame la Présidente
Elisabeth MARTY



L'an deux mille vingt-quatre le lundi 15 avril, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint - Astier, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme PERRIN Christiane, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 02 avril 2024

2024-04-08

MEMBRES EN EXERCICE	15
PRESENTS	9
REPRESENTES	3
VOTANTS	12
EXPRIMES	12
POUR	12
ABSTENTION	0

Etaient présents : Mme MARTY Elisabeth Présidente du CCAS, Mme PERRIN Christiane Vice-Présidente du CCAS,, M. LEGER Bernard, représentant du Conseil Municipal , Mme GARREAU Isabelle, représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, Mme RAULT Sylvie , représentante du conseil municipal de Saint-Astier, Mr LIS Jean-Claude, représentant de l'Association Action-solidarité-entraide, Mr GOUZOU Marc, représentant de l'Union territoriale des retraités CFDT de la Dordogne, Mme LHOMME Renée, représentante du secours catholique, Mme DI PASQUALE Claudia, représentante de l'Association départementale des Personnes Handicapées physique et Polyhandicapées .

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Votes par procuration : Mme CARON Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint Astier donne procuration à Mme GARREAU Isabelle, Mme DELORD Marie-José représentante de l'Association Génération mouvement aînés ruraux donne procuration à Mr LEGER Bernard. Mme MIGNARD Christine représentante de l'UDAF donne procuration à Mr GOUZOU Marc.

Absents excusés : Mme LAVIGNAC Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, Mme DECHENOIX-TOURENNE Sandra, représentante du conseil Municipal de Saint-Astier, M. MASOT Marcel, représentant des Restaurants du Cœur.

Conformément à l'article 23 du Décret n° 95.562 du 06 mai 1995, l'agent d'accueil du C.C.A.S. assiste aux réunions dudit conseil et en assure le secrétariat.

Objet : Augmentation des loyers de la Résidence Autonomie

Madame la Vice-Présidente explique à l'Assemblée la révision des loyers de la Résidence Autonomie. Elle se calcule en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publiée par l'INSEE. L'IRL correspond à la moyenne sur les douze derniers mois de l'évolution des prix à la consommation.

AR Prefecture

024-262406473-20240415-20240408-DE
Reçu le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

Loyer révisé pour T1 : $326,33 \times 140,59$ (indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre de l'année 2023) / $135,84$ (indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre de l'année 2022) = **337,74 €**

Loyer révisé pour T3 : $373,99 \times 140,59$ (indice de référence des loyers du 2^{ieme} trimestre de l'année 2023) / $135,84$ (indice de référence des loyers du 2^{ieme} trimestre de l'année 2022) = **387,07 €**

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** la révision des loyers de la Résidence Autonomie
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités.

Pour extrait conforme,
Madame la Présidente
Elisabeth MARTY





VILLE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre le lundi 15 avril, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint - Astier, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme PERRIN Christiane, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 02 avril 2024

2024-04-06

MEMBRES EN EXERCICE	15
PRESENTS	9
REPRESENTES	3
VOTANTS	12
EXPRIMES	12
POUR	12
ABSTENTION	0

Etaient présents : Mme MARTY Elisabeth Présidente du CCAS, Mme PERRIN Christiane Vice-Présidente du CCAS,, M. LEGER Bernard, représentant du Conseil Municipal , Mme GARREAU Isabelle, représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, Mme RAULT Sylvie , représentante du conseil municipal de Saint-Astier, Mr LIS Jean-Claude, représentant de l'Association Action-solidarité-entraide, Mr GOUZOU Marc, représentant de l'Union territoriale des retraités CFDT de la Dordogne, Mme LHOMME Renée, représentante du secours catholique, Mme DI PASQUALE Claudia, représentante de l'Association départementale des Personnes Handicapées physique et Polyhandicapées .

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Votes par procuration : Mme CARON Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint Astier donne procuration à Mme GARREAU Isabelle, Mme DELORD Marie-José représentante de l'Association Génération mouvement aînés ruraux donne procuration à Mr LEGER Bernard. Mme MIGNARD Christine représentante de l'UDAF donne procuration à Mr GOUZOU Marc.

Absents excusés : Mme LAVIGNAC Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, Mme DECHENOIX-TOURENNE Sandra, représentante du conseil Municipal de Saint-Astier, M. MASOT Marcel, représentant des Restaurants du Cœur.

Conformément à l'article 23 du Décret n° 95.562 du 06 mai 1995, l'agent d'accueil du C.C.A.S. assiste aux réunions dudit conseil et en assure le secrétariat.

Objet : Présentation et vote des budgets primitifs 2024 – Budget principal du CCAS

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit normalement être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile

Le montant de la section de fonctionnement 2024 est de 287.360€ € et 17.442 € en investissement.

La section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	18 310,00	Excédent 2023 reporté	4 334,12
Dépenses de personnel	260 600,00	Concessions	2 500,00
Autres charges de gestion	2 450,00	Subvention budget principal	206 725,88
Charges financières	2000,00	Dotations/participations	3 200,00
Charges exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	600,00
Total des dépenses réelles	283 360,00	Reversement salaires BP	70 000,00
Amortissements	4 000,00	Total des recettes réelles	287 360,00
Virement à la section d'investissement			
Total général	287 360,00	Total général	287 360,00

La section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement emprunts		Résultat fonctionnement capitalisé	13 442,26
Travaux	15 948,55	Virement du fonctionnement	
Acquisitions matériel	800,00	FCTVA	
Dépenses imprévues		Cessions	
Résultat d'investissement		Amortissements	4 000,00
TOTAL DEPENSES	15 948,55	TOTAL RECETTES	17 442,28
Restes à réaliser	1493,73	Restes à réaliser	0

Les principaux projets de l'année 2024 ont été détaillés dans le rapport d'orientations budgétaires à savoir : Reconduire les subventions, poursuivre l'action collective de prévention auprès des mères de famille isolée, soutien à l'organisation des jardins ouvriers, Partenariats avec le Lions Club, développer la formation des agents, proposer une aide aux administrés souhaitant s'équiper de la téléassistance.

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte le budget primitif de l'exercice 2024** du CCAS de Saint-Astier par chapitre et par nature en section de fonctionnement et d'investissement.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités.

Pour extrait conforme,
Madame la Présidente
Elisabeth MARTY





VILLE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre le lundi 15 avril, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint - Astier, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme PERRIN Christiane, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 02 avril 2024

2024-04-07

MEMBRES EN EXERCICE	15
PRESENTS	9
REPRESENTES	3
VOTANTS	12
EXPRIMES	12
POUR	12
ABSTENTION	0

Etaient présents : Mme MARTY Elisabeth Présidente du CCAS, Mme PERRIN Christiane Vice-Présidente du CCAS,, M. LEGER Bernard, représentant du Conseil Municipal , Mme GARREAU Isabelle, représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, Mme RAULT Sylvie , représentante du conseil municipal de Saint-Astier, Mr LIS Jean-Claude, représentant de l'Association Action-solidarité-entraide, Mr GOUZOU Marc, représentant de l'Union territoriale des retraités CFDT de la Dordogne, Mme LHOMME Renée, représentante du secours catholique, Mme DI PASQUALE Claudia, représentante de l'Association départementale des Personnes Handicapées physique et Polyhandicapées .

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Votes par procuration : Mme CARON Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint Astier donne procuration à Mme GARREAU Isabelle, Mme DELORD Marie-José représentante de l'Association Génération mouvement aînés ruraux donne procuration à Mr LEGER Bernard. Mme MIGNARD Christine représentante de l'UDAF donne procuration à Mr GOUZOU Marc.

Absents excusés : Mme LAVIGNAC Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, Mme DECHENOIX-TOURENNE Sandra, représentante du conseil Municipal de Saint-Astier, M. MASOT Marcel, représentant des Restaurants du Cœur.

Conformément à l'article 23 du Décret n° 95.562 du 06 mai 1995, l'agent d'accueil du C.C.A.S. assiste aux réunions dudit conseil et en assure le secrétariat.

Objet : Présentation et vote des budgets primitifs 2024 – Budget annexe de la Résidence Autonomie

Le CCAS dispose d'un budget annexe : le budget de la résidence autonomie « Les Pavillons des forêts ».

La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses qui permettent le

fonctionnement de la résidence autonomie (Fluides-confection des repas-réparations-animations-intérêts des emprunts). Elle est équilibrée par les recettes des loyers et des repas et une subvention du budget principal.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	143 841,00	Excédent 2023 reporté	57 757,18
Dépenses de personnel	70 000,00	Recettes des services	35 000,00
Autres charges de gestion	270,00		
Charges financières	7630,00	Dotations/participations	48 325,50
Charges exceptionnelles	400,00	Autres recettes de gestion courante	180 000,00
Total des dépenses réelles	222 141,00	Atténuation de charges	
Amortissements	105 058,22	Total des recettes réelles	321 082,68
		Reprise subventions	6 116,54
Total général	327 199,22	Total général	327 199,22

6.4.2 – la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement emprunts		Résultat fonctionnement capitalisé	62 000,00
	40 500,00		
Travaux	149 500,00		
Acquisitions matériel	12 942,65	FCTVA	
Reprise subvention CARSAT	3 415,00	Subvention CARSAT et MSA	100 815,00
Résultat d'investissement	61 516,57	Amortissements	101 000,00
		Reprise des provisions	4058,22
TOTAL DEPENSES	267 873,22	TOTAL RECETTES	267 873,22
Restes à réaliser	0	Restes à réaliser	0

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2024 pour la Résidence Autonomie de Saint-Astier par chapitre et par nature en section de fonctionnement et d'investissement.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités.

Pour extrait conforme,
Madame la Présidente
Elisabeth MARTY



DELIBERATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023
Séance du 15 AVRIL 2024 à 18 heures30
N°202404_04

Membres en exercice : 15
Membres présents : 8
Suffrages exprimés : 11
Date de convocation : 02/04/2024
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Mme Christiane PERRIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme MARTY après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		4 290,17			0,00	18 989,82
Opérations de l'exercice	258 435,35	258 479,30	3 331,43	14 699,65	261 766,78	260 553,36
TOTAUX	258 435,35	262 769,47	3 331,43	16 773,71	261 766,78	279 543,18
Résultats de l'exercice		-43,95		1 257,37	1 213,42	0,00
Résultats de clôture		4 334,12		13 442,28	1 213,42	17 776,40
Restes à réaliser			1 493,73	0,00	1 493,73	0,00
TOTAUX CUMULES	258 435,35	262 769,47	1 493,73	13 442,28	1 493,73	17 776,40
RESULTATS DEFINITIFS		4 334,12		11 948,55		16 282,67

BUDGET ANNEXE DE LA RA :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		60 733,23		42 112,31	42 112,31	60 733,23
Opérations de l'exercice	263 944,56	322 968,51	201 375,03	181 971,77	465 319,59	504 940,28
TOTAUX	263 944,56	383 701,74	243 487,34	181 971,77	507 431,90	565 673,51
Résultats de l'exercice		59 023,95		19 403,26	59 023,95	19 403,26
Résultats de clôture		119 757,18		61 515,57	61 515,57	119 757,18
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES		119 757,18	61 515,57	61 515,57	61 515,57	119 757,18
RESULTATS DEFINITIFS		119 757,18		61 515,57		58 241,61

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : **MMEs... PERRIN... RAULT... LARON... PAR... PROCURATION... I. CHARENTAUD... B. LÉGER... NT DELORD par procuration... R. LHOUME... C. THOMAS par procuration... C. DE PASQUALE... JC. LIS... JL. BOU YEU**



CCAS de Sasstier
Présidente
M. PERRIN

[Signature]